



Bassin Loire-Bretagne
Bassin de la Vienne
Affluents de la Vienne
Source : BD CARTHAGE®
(pour les longueurs des cours d'eau et les
surfaces des bassins versants)

La GORRE et le GORRET

La GORRE (Longueur : 40 km ; Bassin versant : 207 km², y compris ses affluents)
Le GORRET, affluent de la Gorre (Longueur : 14 km ; Bassin versant : 37 km²)

Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Gorre est dans la masse d'eau « La Gorre et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vienne » (code européen FRGR0383).

Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Gorre sont mesurés à la station hydrométrique de Chaillac-sur-Vienne (code L0914020) ; *Cf. Rubrique Hydrométrie*. Une station hydrométrique (code L0914010) a été mise en service sur la Gorre à Rochechouart entre 1966 et 1990.

Qualité

La Gorre et le Gorret ont été affectés d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité) sur l'ensemble de leur cours ; ils ont été classés en première catégorie piscicole. Une étude de qualité de la Gorre et du Gorret a été réalisée par la DIREN Limousin en 1985. Un suivi de qualité a été réalisé dans le cadre de la ZAR Val de Vienne en 1994 et 1999 ; il a concerné la Gorre à l'amont de sa confluence avec la Vienne.

Il n'y a pas de station du Réseau National de Bassin (RNB) sur la Gorre. Un réseau départemental (RCD), complémentaire au Réseau National de Bassin (RNB) mis en œuvre depuis mai 2001 selon un protocole Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Conseil Général de la Haute-Vienne, dispose d'un point de mesure sur la Gorre à l'amont de Saillat-sur-Vienne (Les Ardilloux, code 80950) ; les résultats sont à demander au Conseil Général de la Haute-Vienne (Direction du Développement, Service Eau et Assainissement, 43, avenue de la Libération, 87000 LIMOGES, tél 05.55.45.10.10).

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), cette station a été maintenue (code 04080950) et intégrée au Réseau de Contrôle de Surveillance (DEC-RCS).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; *Cf. Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Intérêt écologique et patrimonial

La Gorre coule dans le Parc Naturel Régional (PNR) Périgord-Limousin, créé par décret le 9 mars 1998.

Le deuxième inventaire ZNIEFF a confirmé l'intérêt écologique des Vallées de la Gorre et du Gorret et de l'Etang de la Pouge, deux zones de type I ; l'Etang de la Pouge a été proposée comme site d'importance communautaire dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000 (numéro SPN 7401138) et le document d'objectif (DOCOB) a été approuvé le 1^{er} juillet 2005 (opérateur SIVOM Vienne Gorre) ; *Cf. Rubriques Nature\ZNIEFF et Natura\Natura 2000*.

Le Bourg de Saint-Auvent et les vallées de la Gorre et du Gorret sont protégés par un site inscrit (communes de Saint-Auvent et Saint-Cyr, 16 août 1985); *Cf. Rubrique Nature\Sites.*

Mise à jour : novembre 2008